

REFERENTIEL D'ACTIVITES décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés	REFERENTIEL DE COMPETENCES identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités	REFERENTIEL D'EVALUATION définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
Bloc 1 - Accompagner les élèves dans les temps scolaires et extra-scolaires de leur établissement			
Surveillance et sécurité des élèves au sein de l'établissement Surveillance des élèves au sein de l'établissement lors des différents temps de la vie scolaire (temps méridien, restaurant scolaire, cours de récréation, ...) Traitement des situations de non-respect du règlement intérieur Gestions des sanctions Traitement des situations de risques et des incidents Régulation des flux (sorties de classe, entrées au restaurant scolaire, ...)	Surveiller les élèves à l'intérieur de l'établissement lors des différents temps de la vie scolaire, en veillant au respect du règlement intérieur et du dispositif de sécurité, afin de détecter les situations nécessitant une intervention auprès des élèves ou une alerte.	Entretien de mise en situation professionnelle suivie d'un temps de questions/ réponses avec le jury portant - sur la présentation de deux études de cas préparées en amont, portant sur deux des trois situations suivantes : surveillance et sécurité des élèves au sein de l'établissement, surveillance et sécurité des élèves aux abords et à l'extérieur de	- Le planning établi pour assurer la surveillance des élèves (temps méridien, restaurant scolaire, cours de récréation, ...) est respecté. - Les endroits stratégiques (portails, toilettes, coursives, ...) et lieux à risque au sein de l'établissement sont identifiés et surveillés. - Les situations de non-respect des dispositions du règlement intérieur relatives aux entrées, sorties, déplacements, accès aux locaux, au comportement des élèves et à l'usage des technologies au sein de l'établissement sont repérées. - Les situations de risque sont repérées au regard du dispositif de sécurité en vigueur dans l'établissement (Plan Particulier de Mise en Sécurité, plan Vigipirate, ...). - Les situations nécessitant de réaliser une alerte auprès de tiers (responsable de la vie scolaire, chef d'établissement, ...) sont identifiées.

	Traiter les situations de non-respect du règlement intérieur, en veillant à adopter une posture éducative adéquate, afin de garantir un cadre de vie collective conforme aux valeurs de l'établissement et aux besoins des élèves.	l'établissement, accompagnement des élèves hors des temps de face à face pédagogique ; - et sur la présentation d'une troisième étude de cas choisie par le jury.	- Les impacts du non-respect du règlement intérieur sur la vie collective au sein de l'établissement sont explicités à l'élève, en lien avec le projet éducatif de l'établissement. - Le dispositif d'autorité (les acteurs, missions...) de l'établissement est expliqué. - La posture adoptée est respectueuse de l'intégrité globale de l'élève (physique, morale, affective, ...). - La sanction mise en œuvre respecte la gradation des sanctions prévues dans le règlement intérieur. - Une explication est apportée sur les motifs de la sanction. - Le dialogue avec les élèves sur le règlement intérieur est conduit en tenant compte de la situation émotionnelle des jeunes concernés. - Un accompagnement éducatif adapté à la situation est mis en œuvre en cas de besoin (sanction, situation particulière d'un élève, ...) en lien avec la hiérarchie et l'équipe de la vie scolaire.
	Traiter les situations de risques et les incidents, en tenant compte de la nature et de la gravité de la situation et en respectant son périmètre de responsabilité ainsi que les procédures en vigueur, en vue d'assurer la sécurité des élèves et de		- Le périmètre de responsabilité de l'éducateur de vie scolaire est respecté. - Les actions mises en œuvre pour traiter les situations de risques et incidents sont adaptées au degré de gravité et d'urgence de la situation. - Les interlocuteurs appropriés (secours, hiérarchie, familles...) sont alertés par ordre de priorité et selon les procédures en matière de sécurité. - Les mesures et règles de sécurité et de sûreté à appliquer sont expliquées aux élèves.

	procéder aux alertes nécessaires.		
	Réguler les flux d'élèves au sein de l'établissement, en tenant compte du nombre d'élèves, des règles en vigueur et des besoins des personnes en situation de handicap, en vue d'améliorer les déplacements et d'assurer leur sécurité.		
Surveillance et sécurité des élèves aux abords et à l'extérieur de l'établissement Surveillance des abords de l'établissement selon les procédures en vigueur Mise en œuvre des consignes de sécurité lors de déplacements en dehors de l'établissement (sorties, voyages scolaires, déplacements, accès aux transports scolaires, ...)	Surveiller les abords immédiats de l'établissement, en prenant appui sur les consignes en matière de sécurité, afin d'identifier les risques ou les comportements suspects pouvant porter atteinte à la sécurité des élèves et de procéder aux alertes nécessaires.		- Les flux d'entrée et de sortie de classe sont régulés dans le respect des règles de sécurité et de circulation de l'établissement. - Les besoins spécifiques des élèves en situation de handicap en matière de déplacement (accompagnement, priorité, ...) sont pris en compte dans la régulation des flux.
			- Les consignes en matière de contrôle d'accès à l'établissement et de surveillance des abords immédiats de l'établissement sont respectées (règlement intérieur, plan Vigipirate, Plan Particulier de Mise en Sûreté, ...). - Les comportements suspects (volonté d'intrusion de personnes extérieures à l'établissement, regroupement de personne aux abords de l'établissement, ...) et situations évocatrices de risque ou de menaces (risques d'origine naturelle, technologique, menaces d'attentat, ...) sont repérés. - Les cas nécessitant une alerte des interlocuteurs compétents (chef

			d'établissement, coordinateur de vie scolaire, familles, ...) sont repérés. - L'alerte est réalisée selon les procédures en vigueur (délais, personnes à contacter, modalités de communication).
	Encadrer les élèves hors de l'établissement, en s'appuyant sur les consignes en vigueur et en veillant aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap ou nécessitant une attention médicale spécifique, afin de garantir leur sécurité.		- Les consignes de circulation et règles de sécurité (respect des feux tricolores, passages piétons, ...) sont rappelées aux groupes d'élèves avant toute sortie de l'établissement - Les élèves sont régulièrement comptés. - Les règles en vigueur relatives aux sorties des élèves hors de l'établissement sont respectées (fiche sanitaire, autorisation de sortie, règles de circulation ...). - Les adaptations et appuis spécifiques sont réalisés selon les informations indiquées dans les fiches sanitaires de liaison et le projet d'accueil individualisé, dans le respect de la confidentialité des informations médicales. - Des mesures conservatoires et applicables sont prises pour faire respecter les règles de sécurité. - Une réponse est apportée aux besoins spécifiques des élèves en situation de handicap.
Accompagnement des élèves dans les temps scolaires et extra-scolaires Accompagnement du travail des élèves (devoirs, révisions, ...)	Accompagner le travail des élèves dans le respect des consignes données, en s'adaptant à leurs besoins éducatifs, notamment les		- Les modalités de travail choisies (calme, travaux individuels ou de groupe, tutorat, ...) sont cohérentes avec les consignes données et respectent le règlement intérieur. - L'accompagnement est réalisé dans une posture d'écoute et d'autorité bienveillante.

Accompagnement des élèves dans les temps extra-scolaires (lever, coucher, dans le cadre d'un internat ou d'un voyage scolaire, ...)	besoins éducatifs particuliers et en veillant à fournir un environnement adapté au travail individuel ou collectif, afin de faciliter la réalisation des travaux à effectuer en dehors des temps de face à face pédagogique et la prise d'autonomie des élèves.		- Les élèves sont accompagnés dans la réalisation de leurs travaux (relecture d'instructions, reformulations, explications) en fonction de leurs besoins. - Les élèves à besoins éducatifs particuliers*, notamment en situation de handicap sont accompagnés en tenant compte de leurs besoins spécifiques et du plan d'accompagnement personnalisé ou du projet personnalisé de scolarisation. - Les réussites des élèves sont valorisées.
	Accompagner les élèves lors des temps de vie collective hors temps de face à face pédagogique, en veillant à poser des repères clairs sur sa posture et à prendre en compte les besoins et la situation de chacun, afin de garantir le bien-être et le développement des élèves.		- La posture de l'éducateur de vie scolaire est bienveillante et respecte le cadre d'une relation adulte/ élève. - Les élèves ayant besoin d'un accompagnement individuel particulier (réassurance, dialogue, situation de conflit, ...) sont repérés. - Une relation de confiance est créée avec eux. - L'intimité des élèves est respectée, en particulier lors des temps dévolus à l'hygiène et à l'habillement.

Bloc 2 - Repérer et traiter les problématiques individuelles des élèves au sein d'un établissement d'enseignement privé

Repérage des problématiques des élèves et des comportements évocateurs de souffrance Repérage des situations de souffrance, harcèlement en milieu scolaire, discrimination, maltraitance, santé mentale, situations de handicap, ... Entretiens individuels avec les élèves en situation de difficulté ou de souffrance	Observer les comportements des élèves pendant et hors temps scolaire, en s'appuyant sur une connaissance des principales causes de souffrance et de difficulté chez les enfants et adolescents et des risques auxquels ils sont exposés, en vue de repérer les signes évocateurs de souffrance ou de troubles.	Entretien de mise en situation professionnelle suivie d'un temps de questions/ réponses avec le jury portant - sur la présentation de deux études de cas préparées en amont portant sur le repérage des élèves en difficulté et des comportements évocateurs de souffrance et sur les échanges avec les équipes ; - et sur la présentation d'une troisième étude de cas portant sur le traitement des conflits entre élèves tirée au sort par le candidat.	- Les principales causes de souffrance et de difficulté chez les enfants et les adolescents sont identifiées. - Les signaux faibles permettant de déceler différents types de situations de harcèlement, de maltraitance, de discrimination, des difficultés liées à la santé mentale, au handicap, sont repérés. - Les principaux risques auxquels sont exposés les élèves (usages des technologies, dangers de la pornographie, des addictions, ...) sont identifiés. - Les signes évocateurs de troubles de l'apprentissage ou du comportement chez des enfants ou adolescents sont repérés. - Les comportements évocateurs de souffrance (isolement, comportement inhabituel, violence, ...) sont repérés par une observation des élèves.
	Instaurer un dialogue avec un élève, à partir d'une écoute active, en vue d'évaluer la nécessité de proposer une orientation vers un interlocuteur compétent en cas de besoin.		

Echanges avec l'équipe sur les situations et les problématiques des élèves Partage d'informations sur les problématiques détectées Recherche collective de solutions Alerte en cas de situation préoccupante	Partager les informations sur les problématiques individuelles des élèves, en s'appuyant sur des échanges avec l'équipe éducative et / ou pédagogique tout en respectant la confidentialité des informations livrées par les élèves, afin de construire une vision d'ensemble de la situation de l'élève.		- Les informations partagées avec les différents membres de l'équipe sont strictement nécessaires au traitement de la situation de l'élève. - Les problématiques ou signaux repérés sont explicités. - Les informations communiquées par les autres membres de l'équipe sont prises en compte en vue d'établir un diagnostic partagé .
	Proposer aux équipes pédagogiques et de la vie scolaire des solutions adaptées en fonction des difficultés des élèves identifiées et en tenant compte des champs d'intervention des différents professionnels concernés, afin de répondre de manière individualisée à leurs besoins spécifiques.		- Les champs d'intervention des différents professionnels mobilisables au sein de l'établissement sont identifiés (équipe pédagogique, équipe de la vie scolaire, infirmier scolaire, psychologue scolaire, accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH),...). - Les solutions proposées sont adaptées aux problématiques des élèves identifiées et individualisées en fonction des caractéristiques de l'élève. - Ces solutions sont discutées avec l'équipe pédagogique et l'équipe de la vie scolaire.

	Réaliser les alertes nécessaires en cas de situation préoccupante, en veillant au respect des procédures en vigueur et en tenant compte de la gravité potentielle de la situation, afin de protéger les élèves.		- Les situations devant être considérées comme préoccupantes (suspicion de maltraitements physiques, psychiques ou morales, négligences, menaces physiques et verbales, contenus illicites sur les réseaux sociaux, atteintes à la personne, à l'image et à la vie privée ou à la République ...) sont repérées. - Les situations préoccupantes font l'objet d'une alerte dans le respect du règlement intérieur et de la réglementation en vigueur. - Les signaux à l'origine de la détection de la situation préoccupante sont explicités de manière claire, neutre et précise auprès des interlocuteurs pertinents. - Les informations sont transmises exclusivement aux interlocuteurs impliqués dans le cadre de la procédure d'alerte. - L'alerte est réalisée sans délai oralement puis par écrit.
Traitement des conflits entre élèves Repérage et traitement des situations de conflits	Détecter les conflits entre élèves, en s'appuyant sur une observation et un dialogue avec les élèves, afin de définir l'intervention adaptée à la situation et de repérer les éventuelles situations de maltraitance.		- Les conflits entre élèves nécessitant l'intervention d'un adulte sont détectés. - Un dialogue est instauré auprès des élèves concernés pour désamorcer le conflit. - L'intervention envisagée est adaptée à la situation de conflit. - Les suspicions situations de maltraitance (dont les situations de harcèlement) font l'objet d'un traitement spécifique dans le respect des procédures en vigueur au sein de l'établissement.

	Accompagner les élèves dans le traitement de leurs conflits, en adoptant une posture éducative et d'autorité et en tenant compte de la situation émotionnelle des élèves, de manière à garantir leur bien être, leur développement et leur intégrité physique, morale et affective.		- Le niveau de langage, le vocabulaire, l'expression utilisés sont adaptés à une communication adultes/élèves et à la relation d'autorité éducative. - Les techniques de gestion de conflits et outils de médiation sont mobilisés lors de l'intervention en cas de conflit. - La situation émotionnelle des élèves est prise en compte lors de la gestion du conflit. - Les élèves sont sensibilisés aux conséquences de leurs actes, en particulier lorsque le conflit porte sur une situation potentielle de maltraitance (dont les situations de harcèlement).
Bloc 3 - Animer la vie scolaire au sein d'un établissement d'enseignement privé			
Réalisation des activités administratives courantes liées à la vie scolaire Collecte des informations relatives à la vie scolaire (absences, retards, notes, sanctions, emploi du temps, conseils de classe, ...) Saisie des informations permettant de réaliser les états de présence, d'absence, les relevés de note, le suivi des sanctions, ...	Traiter les informations relatives à la gestion de la vie scolaire, en utilisant les outils dédiés dans l'établissement et en veillant à leur fiabilité et aux risques liés à leur utilisation, en vue d'assurer le suivi des états de présence et des résultats des élèves.	Entretien de mise en situation professionnelle portant sur la présentation par le candidat de son expérience en matière d'animation de la vie scolaire, suivie d'un temps de questions/ réponses avec le jury	- Les informations relatives à la vie scolaire sont collectées dans le respect des consignes en vigueur au sein de l'établissement. - La saisie et la consultation des informations relatives à la vie scolaire sont réalisées à l'aide des outils dédiés à la gestion de la vie scolaire. - La saisie des informations relatives à la vie scolaire est réalisée sans erreur ni omission. - Les signes évocateurs d'une tentative de fraude sont repérés (falsification de documents, ...). - Les signes évocateurs d'une tentative de cyberattaque sont repérés

Réalisation de documents simples (affichage, projets de courriers, ...)	Elaborer des documents simples, en tenant compte des consignes communiquées et en utilisant les outils bureautiques adaptés aux traitements à réaliser, en vue de communiquer des informations au sein de l'établissement ou à des interlocuteurs externes dans une démarche éco-responsable.		- Les informations relatives à la vie scolaire sont enregistrées dans le respect de la réglementation en vigueur en matière de données personnelles. - Les documents de communication élaborés tiennent compte des consignes en termes de fond et de forme. - Les fonctionnalités de base des outils bureautiques sont exploitées pour traiter des textes, des images et des données quantitatives. - Les choix réalisés en termes d'outils bureautiques (tableur, traitement de textes, diaporama, ...) sont adaptés au type de document à réaliser (affiche, courrier, réalisation d'un tableau de suivi, ...). - Les choix en matière de transmission des documents élaborés s'inscrivent dans une démarche éco-responsable (limitation ou abandon des impressions papier, prise en compte des impacts écologiques des mailings, ...).
Diffusion des informations relatives à la vie scolaire et aux conseils au sein de l'établissement Transmission écrite d'informations relatives à la vie scolaire (absences, retards, sanctions, conseils de classe, conseils de discipline, sanctions, ...) au sein de	Relayer les informations relatives à la vie scolaire et aux conseils, en tenant compte des procédures en vigueur et en assurant le respect de la confidentialité des échanges		- Les informations relatives à la vie scolaire (retards, absences, ...) sont communiquées aux interlocuteurs concernés (élèves, familles, enseignants...) selon les consignes en vigueur (procédures relatives à la circulation de l'information et situations particulières de certains élèves). - La transmission d'informations relatives aux conseils de classe et de discipline est réalisée

l'établissement et à destination des familles Echanges oraux relatifs à la vie scolaire avec les élèves, l'équipe pédagogique, les familles, ...	conduits au cours des conseils de classe et de discipline, afin de répondre aux besoins des différents interlocuteurs concernés.		en tenant compte des procédures en vigueur et de la confidentialité de certaines informations.
	Communiquer par écrit ou oralement sur les situations rencontrées en lien avec la gestion de la vie scolaire, en adaptant son discours et les canaux de communication aux besoins des interlocuteurs, notamment ceux en situation de handicap, et en faisant preuve de neutralité, en vue de faciliter le traitement des situations potentiellement sensibles.		- Les situations liées à la gestion de la vie scolaire potentiellement sensibles pour les élèves, les familles ou les enseignants sont repérées. - Les situations nécessitant le recours à la hiérarchie (prise de relais par un tiers, besoin d'accompagnement, ...) sont repérées en tenant compte de son champ de responsabilité. - Les informations sont restituées factuellement (sans jugement personnel ni affect) lors des situations sensibles (mécontentement, sanction, ...) en utilisant un vocabulaire professionnel adapté à la situation. - Le choix du canal de communication (téléphone, mail, plateforme internet, visioconférence, ...) est adapté à la nature de l'information à transmettre, au degré d'urgence et aux situations de handicap des interlocuteurs.
Organisation de son activité et gestion des priorités	Organiser son travail, en tenant compte des nécessités du service		- Les créneaux pour réaliser les activités administratives sont repérés en tenant compte

Planification des activités administratives Régulation de la planification en fonction des sollicitations internes (élèves, membres de l'équipe éducative, de la vie scolaire, ...) et externes (familles, ...) reçues	et du temps imparti, en vue de respecter les échéances fixées pour la réalisation des activités administratives liées à la vie scolaire.		des temps nécessitant une présence auprès des élèves. - Le temps nécessaire pour la réalisation des activités administratives est quantifié de manière réaliste. - L'organisation mise en place permet de respecter les échéances fixées.
	Prioriser ses actions, en fonction de l'importance et de l'urgence des sollicitations internes et externes, afin d'organiser ses réponses y compris en cas de fort flux d'activité.		- Les sollicitations internes et externes à traiter en priorité sont repérées en tenant compte de l'urgence et de l'importance de la situation. - Les choix des activités à reprogrammer pour répondre aux urgences sont explicités. - Le traitement des situations ou activités non urgentes est replanifié.
Bloc 4 - Préparer et mettre en œuvre des projets d'animation ou d'activités en lien avec le projet d'un établissement d'enseignement privé			
Préparation de projets d'animation ou d'activités éducatives à visée culturelle, pastorale, récréative ou de prévention Repérage des besoins des élèves Examen du projet d'établissement Proposition de projets d'animation ou d'activités	Relever les besoins des élèves en matière éducative, culturelle, pastorale, récréative ou de prévention, afin de proposer à la communauté éducative des projets d'animation ou d'activités s'inscrivant au service du projet	Entretien de mise en situation professionnelle portant sur la présentation par le candidat de deux projets (un projet d'animation et une action de prévention) réels ou potentiels, suivie d'un temps de questions/ réponses avec le jury	- Le projet d'établissement est pris en compte. - Les besoins des élèves sont relevés dans le cadre de la mise en œuvre des actions d'accompagnement ou auprès des équipes. - Les besoins spécifiques des élèves vulnérables ou en situation de handicap sont identifiés et pris en compte. - Le projet est partagé avec la communauté éducative. - Le projet répond aux besoins identifiés et tient compte des enjeux en matière d'éducation à l'environnement.

	d'établissement et des enjeux en matière d'éducation à l'environnement, en tenant compte des besoins spécifiques des élèves vulnérables ou en situation de handicap.		
	Préparer en équipe et/ou avec les élèves un projet d'animation ou d'activités éducatives à visée culturelle, pastorale, récréative ou de prévention, en tenant compte des ressources disponibles dans une démarche d'éco-responsabilité, afin de contribuer à la mise en œuvre des projets pédagogiques, éducatifs et du projet d'établissement.		- Le contenu et le déroulement des actions / activités prévues répondent aux objectifs définis et tiennent compte de l'âge des jeunes auxquels elles s'adressent. - La disponibilité des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à la mise en œuvre du projet ou des actions est vérifiée. - La mobilisation des ressources matérielles est effectuée dans une démarche éco-responsable (limitation des déplacements, utilisation des transports en commun, abandon ou limitation de l'utilisation de consommables jetables, ...). - Le contexte de mise en œuvre du projet ou des activités (dans l'établissement ou en dehors, en France ou à l'étranger) est pris en compte. - Les domaines d'intervention de chaque membre de l'équipe sont pris en compte et mis en synergie pour préparer le projet d'animation ou d'activités éducatives à visée culturelle, pastorale, récréative ou de prévention.

			- Les situations propices à la mise en responsabilité et l'implication des élèves sont repérées et explicitées.
Animation ou co-animation d'activités éducatives à visée culturelle, pastorale, récréative ou de prévention Choix des méthodes d'animation Animation d'une ou plusieurs séances d'activités éducatives, culturelles, pastorales, récréatives ou de prévention Préparation d'actions de prévention sur différentes thématiques en lien avec les besoins des élèves	Animer des activités éducatives à visée culturelle, pastorale, récréative ou de prévention, en tenant compte des objectifs définis avec la communauté éducative et en s'appuyant sur différentes méthodes d'animation, afin de favoriser l'implication et l'adhésion des élèves, notamment ceux en situation de handicap.		- Les règles de fonctionnement à respecter au cours de l'animation sont présentées. - Le respect des objectifs définis avec la communauté éducative au cours de l'animation est explicité. - Le choix de la méthode d'animation (dynamique de groupe, gestion du temps, outils utilisés, ...) est argumenté au regard de l'activité, des objectifs d'implication des élèves et de leur âge. - La manière dont la participation des élèves est encouragée lors de l'animation est explicitée (prise en compte des attentes des élèves, ajustements de l'animation, ...). - Les besoins des élèves en situation de handicap sont pris en compte lors de l'animation en vue de faciliter leur implication.
	Préparer l'animation d'une action de prévention, en collaborant avec l'équipe pédagogique, le responsable de la vie scolaire et/ou des partenaires extérieurs, afin de sensibiliser les élèves à différentes thématiques et de		- Des informations sur le sujet à traiter au cours de l'action de prévention (utilisation des réseaux sociaux, lutte contre le cyberharcèlement, risques liés aux addictions, santé mentale des jeunes, inclusion ...) sont recherchées. - Le choix des informations à transmettre au cours de l'action de prévention est réalisé en lien avec les équipes de l'établissement et en tenant compte des caractéristiques du public concerné, notamment de leur âge. - Le choix d'un recours ou d'un non-recours à des partenaires extérieurs est argumenté.

	contribuer aux objectifs de protection des publics fragiles.		- Les modalités d'animation ou de coanimation de l'action sont définies en lien avec les différents intervenants.
Mise en œuvre et évaluation de projets d'animation ou d'activités éducatives	Mettre en œuvre un projet d'animation ou des activités collectives à visée éducative, culturelle, pastorale, récréative ou de prévention, en veillant à la mobilisation des personnes et des ressources nécessaires et aux règles de sécurité, afin d'assurer son bon déroulement.		- Les règles de sécurité identifiées lors de la préparation du projet sont respectées et rappelées aux élèves. - Les obligations et procédures encadrant la mise en œuvre du projet sont respectées. - Les aléas sont traités dans le respect des procédures en vigueur. - Les situations propices à la mise en responsabilité et l'implication des élèves dans la mise en œuvre du projet sont repérées et explicitées.
	Elaborer une démarche d'évaluation d'un projet d'animation ou d'activités collectives à visée éducative, culturelle, pastorale, récréative ou de prévention, en veillant au choix des indicateurs et au recueil des informations		- Le choix des indicateurs permettant d'évaluer le projet est argumenté. - La démarche de recueil des informations sur les résultats du projet ou des activités est présentée. - La contribution attendue/ constatée du projet d'animation ou des activités collectives aux projets pédagogiques, éducatifs et au projet d'établissement est explicitée. - Les améliorations à apporter en vue de futurs projets ou activités collectives sont identifiées.

	nécessaires, en vue de mesurer la contribution du projet ou des activités aux projets pédagogiques, éducatifs et au projet d'établissement.		
--	---	--	--